

Aujourd'hui quatorze avril mil huit cent Soixante Sept nous Maire de la commune de Combiers canton de Lavalette département de la Charente nous étant rendu au bourg de Combiers en la Salle de la Mairie, à l'effet de réunir extraordinairement le conseil municipal de cette commune, en vertu de l'autorisation de M^r le Préfet de ce Département en Date du 26 mars dernier; lequel avait été convoqué par nous par lettres cachetées et remises à domicile dans les délais prescrits par la loi, annonçant qu'une réunion de ce jour était destinée à modifier la délibération du conseil municipal du huit mars dernier relative à l'abandon de la petite parcelle de l'ancien chemin qui se trouve entre la nouvelle route et les bâtiments de madame V^e Maugé, au profit de cette dernière. 2^e que le conseil municipal était appelé à donner son avis sur la création d'une nouvelle foire à Moubillon.

Etant arrivé à midi au lieu indiqué par nos lettres de convocation, et ayant attendu jusqu'à une heure du soir, il ne s'est présenté que Messieurs Maugé François adjoint municipal, Fontenot Charles, Badaillon Jean, et Chevrie Jean. Ce nombre étant insuffisant pour pouvoir délibérer, la séance a été levée et renvoyée au lundi 22 avril présent mois à l'heure de midi.

De quoi nous avons dressé le présent procès verbal le jour, mois et au susdits.

Le Maire de Combiers

A. Duval